



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

N° C30_06_2022_19 - Mise en place du télétravail à compter du 1er septembre 2022 (annexe)

Annexe(s) :

- Charte télétravail

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	46	16	62	28

Pour : 62	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DELEZAY Gaëtan, DUPIN Jacques, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), BOURDIER Christine (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CROMER Maïté (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DODIN Patrick (pouvoir donné à BROSSARD François), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à TROCHON Patrick), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à KOHLER Marie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, DALLAUD Hélène, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-

Christophe, NEE Nicole, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Mise en place du télétravail à compter du 1er septembre 2022 (annexe)

Annexe(s) :

- Charte télétravail

La communauté de communes Mellois en Poitou compte 480 agents qui travaillent quotidiennement pour les habitants du territoire. C'est le premier employeur local. Son territoire s'étend sur 60 km de long et 40 km de large. L'administration compte des métiers divers : chargés de missions, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), gestionnaire, assistant administratif, coordonnateur, agent technique...

Dans le cadre des missions réalisées par la collectivité, une forte présence des agents sur le terrain est requise (éducation, collecte des déchets, déchetteries, STEP). Néanmoins il existe des métiers qui comportent des tâches qui peuvent être télétravaillées.

Au regard des enjeux croissants de la qualité de vie au travail, des exigences et contraintes économiques et environnementales, il est nécessaire pour l'administration, et conformément aux évolutions globales du monde du travail, de s'engager dans un déploiement du télétravail.

De plus, l'expérience consécutive à la crise sanitaire a démontré la nécessité pour l'administration de développer de nouvelles modalités d'organisation du travail en faisant preuve d'adaptabilité. Ainsi, une expérimentation de 6 mois a été conduite avec 3 directions expérimentatrices :

- L'éducation
- L'aménagement
- Prévention et gestion des déchets

Cette expérimentation a été menée auprès de 27 agents.

Au regard du bilan très positif réalisé à l'issue de cette période, la communauté de communes souhaite s'engager dans une démarche de mise en place du télétravail. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la stratégie ressources humaines et en particulier dans les chantiers portant sur la qualité de vie au travail, l'organisation du travail et lien avec la performance, l'attractivité de la collectivité, l'aménagement du territoire et le développement durable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret du 10 juin 1985 modifié par le décret du 5 mai 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique en date du 25 mai 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la mise en place du télétravail à compter du 1^{er} septembre 2022,
- APPROUVER la charte du télétravail ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET